

***L'Association des
archivistes du Québec:
un regard vers l'avenir****

Rapport final du Comité d'orientation
remis au Conseil d'administration
de l'Association des archivistes du Québec,
15 mai 1989

INTRODUCTION

L'Association des archivistes du Québec a un peu plus de vingt ans. Née au milieu des années '60, de la volonté de quelques personnes de se donner un lieu d'échange, une tribune de discussion ouverte à tous ceux et celles pratiquant alors le métier d'archiviste, elle compte quelque 500 membres répartis dans deux grandes unités de rattachement soit les sections «Gestion de documents» et «Archives historiques». Ayant par ailleurs vu le jour à l'aube de ce que d'aucuns appellent la Révolution de l'information, l'Association a grandi et évolué dans un univers en mutation où les moyens de production et de diffusion de l'information ont connu un développement fulgurant et où, par ailleurs, les droits du citoyen à une gestion ouverte et sécuritaire de cette même information se sont considérablement affirmés.

Dès lors, il ne faut pas s'étonner que dans un contexte aussi mouvant, l'Association des archivistes du Québec soit à nouveau contrainte à une remise en question. Car, s'il est vrai qu'à l'instar d'autres organismes de même genre elle demeure «un groupement de personnes qui s'unissent en vue d'un but déterminé», il n'en est pas moins vrai qu'elle doive, pour faire face aux défis du changement, revoir ses buts, questionner son devenir et ajuster ses orientations, voire ses objectifs. Une telle entreprise n'est pas simple et c'est pourquoi le Conseil d'administration de l'Association a chargé un comité *ad hoc* d'orientation de tracer la voie et de formuler des propositions susceptibles de guider les membres dans leur démarche de révision et de réalignement.

Le présent rapport constitue le rapport final du Comité d'orientation. Il porte, en première partie, sur la réalité actuelle, depuis le contexte jusqu'aux

* Seules quelques corrections mineures et certaines modifications d'ordre éditorial ont été apportées aux textes présentés sous cette rubrique.

attentes des membres en passant par un énoncé des forces, faiblesses, espoirs et menaces. En seconde partie, il comporte un énoncé de la problématique et de ses causes ainsi qu'une revue des hypothèses de solutions. Enfin, il annonce la solution privilégiée par le comité d'orientation et comporte un scénario de réalisation.

LA RÉALITÉ ACTUELLE

Le contexte

Notre milieu professionnel n'échappe pas aux divers changements survenus dans l'environnement social au cours des dernières années. Le plus important de ces changements est certes la poussée de l'information favorisée et soutenue par le développement des technologies. Les effets sur notre profession sont majeurs et directs; des adaptations rapides et constantes doivent être réalisées pour ajuster la pratique aux besoins changeants des clientèles et à la transformation même des produits documentaires. La maîtrise du métier passe dorénavant par l'élargissement des connaissances et l'ouverture à la multidisciplinarité.

L'adoption, au cours des années 1980, de législations touchant l'accès à l'information, la protection de la confidentialité et la gestion des archives, a suscité beaucoup d'espoir, a profondément marqué la profession et lui a donné le cadre qu'elle réclamait depuis longtemps pour mieux encadrer la mise en œuvre de la pratique professionnelle dans l'appareil public. La mise sur pied et le développement de programmes universitaires de formation, dont on mesure encore mal les impacts sur notre réalité professionnelle, constitue également un changement majeur dont il importe de tenir compte. Si l'aménagement de nombreux organismes de regroupement nouvellement créés, en particulier les réseaux d'archives, témoigne d'une vitalité évidente du milieu, elle suscite néanmoins un questionnement sur le rôle et la place à réserver à l'Association dans cet ensemble. De même, les efforts qui se poursuivent en matière de normalisation, auxquels le Québec est directement associé, sont encourageants et stimulants, mais provoquent des inquiétudes chez certains quant aux impacts futurs sur la pratique quotidienne de leur profession. Enfin — et c'est peut-être une conséquence normale des mutations profondes du milieu — les idées s'entrechoquent et créent des tensions, parfois même des oppositions; par ailleurs, on décele actuellement dans la profession une volonté nettement exprimée d'unification, de resserrement et d'affirmation.

Espoirs et menaces

Le contexte de profonde mutation qui vient d'être évoqué constitue une menace en même temps qu'un espoir pour la profession. Menace de ne pouvoir évoluer au rythme des besoins changeants et d'être littéralement doublés par d'autres groupes professionnels mieux préparés et plus unis. Menace d'éclater comme regroupement professionnel si l'on est incapable de s'unir dans nos diversités sur la base de valeurs communément partagées et de défis communément acceptés.

Les menaces qui pèsent sur nous peuvent être transformées en espoirs pour peu qu'on y mette les énergies requises: rajeunissement de la profession, projec-

tion publique d'une image revalorisée, perfectionnement continu des membres selon les besoins véritables, reconnaissance de plus en plus complète d'une profession utile et même indispensable et visibilité sur toutes les scènes, y compris la scène internationale — et le Congrès international des archives de 1992 sera l'occasion unique d'en profiter.

Forces et faiblesses

L'AAQ présente des faiblesses évidentes qui peuvent cependant être corrigées: gestion déficiente, due en grande partie à l'absence d'une permanence; rareté d'activités d'enrichissement professionnel pour les membres seniors; solidarité et sentiment d'appartenance réduits par la diversité des intérêts et des divergences de vue qui créent un esprit de clan malsain et une implication trop faible. Il faut par ailleurs reconnaître les forces qu'elle a su développer au fil des années: diversité des expertises, crédibilité auprès de groupes professionnels voisins, richesse de ses réalisations passées et croyance profonde en la nécessité du regroupement et de l'unité.

Les attentes des membres

Les rencontres tenues à la fin de l'automne 1988 aussi bien que les mémoires déposés ont permis de faire ressortir les principales attentes des membres face à leur Association. Ces attentes portent sur le sentiment d'appartenance et en corollaire sur la reconnaissance professionnelle, sur l'ouverture vers l'extérieur, sur le rôle politique, sur le développement scientifique et le perfectionnement des membres et sur la gestion de l'organisme.

Sentiment d'appartenance et reconnaissance professionnelle

La majorité des interventions révèlent un net besoin d'identification à des groupes de spécialistes reconnus et clairement identifiés. Les membres de l'Association des archivistes du Québec se voient en effet comme un groupe d'intervenants œuvrant dans un champ particulier et précis de la gestion de l'information et croient que leur expertise et leur pratique portent davantage sur l'organisation de l'information nécessaire à la réalisation des mandats des organismes. Au besoin, disent même certains, il faudra chercher un nom nouveau à l'Association qui traduira bien cette singularité, cette spécificité professionnelle.

Par ailleurs, la très grande majorité des membres qui se sont exprimés souhaitent et appellent le développement d'une solidarité entre les divers spécialistes qui composent l'Association, solidarité qui seule permettra d'atteindre à une reconnaissance professionnelle. «C'est, disent les uns, avec les archivistes et les gestionnaires de documents que l'on pourra être reconnu professionnellement». Pour d'autres, il faut travailler davantage sur ce qui rapproche et unit que sur ce qui divise. Aussi croit-on que le rapprochement et la solidarité constituent des éléments essentiels au développement de l'image professionnelle.

Ouverture vers l'extérieur

Les commentaires exprimés traduisent à cet égard un net besoin de voir l'Association poursuivre et même accroître ses relations avec les autres intervenants du milieu de l'information. On souhaite ici une ouverture significative du

côté des autres regroupements de spécialistes du domaine de l'information comme l'ASTED, l'ARMA, la FQI, la CBQ, etc.

Rôle politique

L'une des attentes les plus largement exprimées concerne le manque de présence de l'Association sur la place publique. Tous s'attendent à ce qu'elle agisse comme un groupe de pression, qu'elle prenne position sur les dossiers concernant la défense des intérêts professionnels. On voit l'Association comme la représentante de ses membres face aux pouvoirs publics; on veut qu'elle joue un rôle plus marqué dans la promotion de la compétence professionnelle de ses membres.

Développement et perfectionnement

Ici tous sont unanimes: l'Association doit s'impliquer dans le domaine de la formation et du perfectionnement. La mise en place des programmes universitaires et collégiaux n'enlève pas pour autant à l'Association son rôle dans la définition des besoins de formation, voire dans l'évaluation, la promotion ou l'accréditation des programmes offerts. Qui plus est, aux yeux de plusieurs, elle doit s'intéresser à la recherche et à la réflexion sur les grands sujets susceptibles d'affecter la profession comme l'émergence et l'impact des nouvelles technologies sur la gestion de l'information.

Gestion et organisation

Ici les commentaires sont unanimes: l'Association connaît des problèmes de gestion et d'organisation administrative qu'il faudra régler rapidement. On souligne par exemple le manque de suite dans les actions du Conseil et des autres instances administratives et les carences de l'administration financière. On s'attend donc à ce que les redressements nécessaires soient effectués et on n'hésite pas à proposer des solutions utiles qui vont de l'extension du mandat de la présidence à la mise en place d'un système de gestion intégré, en passant par l'établissement de mécanismes permettant une meilleure représentation des intérêts des régions.

Attentes vs Statuts de l'Association

S'il faut en juger d'après l'objet de l'Association, tel que défini dans ses statuts, il semble bien que cette dernière dispose du cadre légal approprié pour satisfaire aux attentes des membres. Le tableau suivant est à cet égard particulièrement évocateur et indique qu'il n'y a pas à l'Association des archivistes du Québec, dichotomie entre la formulation du mandat et les attentes des membres. Qui plus est, le rapport à établir entre attentes des membres et dispositions des Statuts est particulièrement clair, sauf peut-être en ce qui concerne le rôle politique où les liens ne ressortent pas à l'évidence.

C'est dire que s'il y a insatisfaction chez les membres quant aux performances de l'Association et aux difficultés qu'elle éprouve pour satisfaire leurs attentes, ce n'est pas du côté du cadre juridique et organisationnel qu'il faille nécessairement chercher les causes. Le problème réside plutôt, comme nous l'expliquons précédemment, dans l'absence de concordance entre une raison d'être mal définie dans les Statuts et les motifs d'adhésion des membres.

LES ATTENTES VS LES STATUTS

ATTENTES	STATUTS
<p>1) Sentiment d'appartenance</p> <ul style="list-style-type: none"> — regroupement de professionnels — unification des forces — véhicule de la reconnaissance du statut et de la compétence professionnelle 	<p><i>art. 1.3.1</i> promouvoir le regroupement de personnes qui oeuvrent dans les divers champs de spécialisation de l'archivistique et organiser des services à leur intention</p> <p><i>art. 1.3.6</i> promouvoir le développement de la profession afin qu'elle fournisse l'apport que la société est en droit d'en attendre</p>
<p>2) Ouverture vers l'extérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> — augmenter et diversifier les relations avec d'autres groupes 	<p><i>art. 1.3.3</i> favoriser la coopération avec d'autres groupements intéressés aux archives</p>
<p>3) Développement et perfectionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> — jouer son rôle dans la formation et le perfectionnement des membres — faire de la prospective en matière de formation — encourager la recherche et le développement — poursuivre les activités de formation et développement 	<p><i>art. 1.3.2</i> favoriser les échanges d'idées et de connaissances techniques et professionnelles entre les membres</p> <p><i>art. 1.3.4</i> promouvoir la formation et le perfectionnement de ses membres</p> <p><i>art. 1.3.5</i> promouvoir la recherche dans le domaine des archives</p>
<p>4) Gestion et organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> — meilleure gestion, finance, administration, dynamique, organisation, suivi des dossiers et des actions 	<p><i>art. 4.11 et suivants</i> pouvoirs du Conseil</p> <p><i>art. 5.3. et suivants</i> délégation de pouvoir (à l'Exécutif)</p> <p><i>Répertoire des règles pratiques</i></p>
<p>5) Rôle politique</p> <ul style="list-style-type: none"> — plus de présence publique — groupe de pression — défense des intérêts professionnels et des membres 	<p><i>art. 1.3.6</i> promouvoir le développement de la profession afin qu'elle fournisse l'apport que la société est en droit d'en attendre</p>

LA PROBLÉMATIQUE

Énoncé du problème

Une Association, nous l'avons rappelé plus haut, est un regroupement d'individus œuvrant dans un même but et tendant vers un même idéal. Elle constitue, pourrions-nous dire, un regroupement de convergences. C'est dire que s'ils y sont pour des motifs divers — épanouissement personnel, avancement d'une cause, développement d'un projet, etc. — ses membres n'en partagent pas moins, idéalement, une vision commune de l'objet qui les unit.

Vue sous cet angle, l'Association des archivistes du Québec correspond indéniablement à la définition classique d'une association. Elle regroupe des personnes œuvrant dans un même champ de pratique professionnelle. Ses membres en sont pour des raisons diverses et comptent en tirer des bénéfices qui correspondent à leurs attentes. À l'instar des autres groupes d'intérêt professionnel, ils œuvrent dans des milieux de travail différents et y fournissent des services comparables.

Cependant, les organismes au service desquels ils travaillent ne partagent pas tous la même raison d'être, ni les mêmes orientations. Leurs programmes, leurs activités diffèrent également. Vivant dans des cultures organisationnelles différentes, les membres de l'Association des archivistes du Québec y accomplissent des mandats particuliers. Ici, ils interviennent dans le seul secteur de la gestion des documents administratifs. Ailleurs, l'objet de leur travail demeure exclusivement les documents destinés à une conservation permanente. Là, leur expertise n'est requise que pour le traitement de l'information écrite sur support papier. En d'autres milieux, ils agissent comme spécialistes des documents ordi-nolingués, cartographiques, photographiques ou autres. Enfin, d'autres travaillent sur l'ensemble du continuum documentaire.

Source potentielle de richesse, cette diversité ne va pas sans problèmes, car elle conduit à l'expression d'attentes différentes, voire divergentes, à l'endroit de l'association professionnelle qui réunit ceux et celles qui composent l'AAQ. Ils y sont sans trouver là un lieu d'intégration de leurs intérêts divers, sans s'y sentir liés par un idéal commun. Ils y développent, au gré de leurs intérêts ponctuels et particuliers, programmes et activités de tous genres dont la diversité elle-même témoigne du manque d'intérêt commun. Bref, ils ne partagent pas de valeurs communes et peuvent difficilement développer un sentiment d'appartenance durable.

Ce premier niveau de problème n'est pas étranger à l'incapacité professionnelle qui caractérise l'Association depuis quelques années et qui prend plusieurs visages. Tantôt ce sont les difficultés financières qui occupent les devants de la scène sans qu'on parvienne à s'expliquer clairement de quoi il en retourne. Tantôt, ce sont les problèmes habituels de mauvaise administration qui provoquent l'insatisfaction. En d'autres termes, c'est la démotivation des membres qui étonne ou encore l'incapacité de l'Association de jouer le rôle politique qu'on attend d'elle et de représenter adéquatement l'intérêt de ses membres sur les grands dossiers intéressant la profession. Mais à tous égards, ces *dernières manifestations n'en représentent pas moins les diverses facettes du même problème fondamental*

que constitue l'absence d'un facteur d'intégration apte à emporter l'adhésion de tous dans la poursuite d'un idéal commun.

Les causes du problème

À cette problématique à deux niveaux correspondent en quelque sorte deux ordres de causes. Les premières portent sur la raison d'être de l'Association. Le second groupe de causes touche davantage son fonctionnement.

La raison d'être

Lorsqu'on s'adonne à une lecture critique des Statuts de l'Association des archivistes du Québec, on note l'absence d'un énoncé clair de l'idéal commun poursuivi par les membres et des valeurs qui les unissent. On trouve par ailleurs un corpus de définitions ainsi qu'une liste d'orientations davantage formulées en termes de programmes et activités à développer qu'en termes d'idéaux et de valeurs communes portant une mission ou une raison d'être. Tous énoncés qui, sans l'exprimer clairement, conduisent à une vision bivalente de la profession et de ses pratiques.

Nous croyons que cette absence d'un énoncé clair des fondements de l'organisme n'est pas accidentelle et qu'elle est au cœur du problème qui agite présentement l'Association des archivistes du Québec. Elle traduit, à notre avis, un vacuum au niveau des valeurs communes auxquelles adhèrent les membres, vide relatif qui prend sa source dans:

- la perception erronée et simplificatrice des finalités et particularités des diverses pratiques spécialisées représentées à l'Association;
- la difficulté que représente la division — en deux entités cloisonnées — de l'Association, difficulté qui ne facilite en rien le rapprochement et l'ouverture;
- l'incapacité de s'appuyer sur un corpus conceptuel et théorique communément admis et discuté;
- le malaise qu'éprouvent les membres à exprimer des valeurs fondamentales de crainte que leur expression explicite ne les contraigne à des compromis ou encore ne conduise à l'éclatement de l'organisme.

En somme, tous et chacun se sont donné leur propre conception de la raison d'être de l'Association... en évitant d'en discuter ouvertement et franchement.

Le fonctionnement

Les causes fondamentales énoncées antérieurement ne peuvent expliquer à elles seules le malaise qui affecte présentement l'Association. D'autres facteurs, plus immédiats, de l'ordre du fonctionnement de l'organisation, doivent aussi être mis en lumière. Ce sont:

- la difficulté des responsables d'assurer une gestion rationnelle des ressources et programmes de l'Association: d'en planifier l'obtention ou d'en envisager le développement, d'en suivre la réalisation ou d'assurer un suivi et de procéder efficacement aux contrôles et

évaluations utiles; difficulté qui trouve son explication dans la brièveté des mandats des élus aux fonctions administratives et dans l'absence d'un secrétariat permanent à temps complet apte à assurer une continuité et un suivi aux opérations et activités;

- la lourdeur de la structure de l'organisme, fondée sur la reconnaissance de deux champs de spécialisation, composée d'instances régionales multiples — parfois à double volet — et de comités ou sous-comités; lourdeur qui favorise l'éloignement, le cloisonnement et qui constitue indéniablement un frein à toute tentative de coordination ou de rapprochement sans compter les problèmes de communication interne qu'elle pose; lourdeur qui n'est pas non plus étrangère aux continuelles hésitations entre approches de gestion centralisatrices et décentralisatrices;
- la difficulté d'assurer un financement soutenu à laquelle ne sont pas étrangers la récente hausse des cotisations, la baisse du membership et le doute des membres quant au devenir de leur association.

LA SOLUTION

En cours d'enquête, le comité d'orientation a soumis aux membres de l'Association trois hypothèses de solutions et en a fait ressortir les avantages et inconvénients en marquant nettement sa préférence sur la troisième. Ce sont:

- le *statu quo*;
- la révision des structures et modes de fonctionnement de l'Association;
- la définition de la raison d'être de l'Association et la restructuration organisationnelle.

Les quelques cent membres de l'Association qui ont participé aux rencontres de consultation ou réagi au *Rapport préliminaire* dans lequel étaient présentées ces trois solutions ont reçu favorablement la troisième option privilégiée par le Comité. Elle consiste, d'une part, à définir d'abord les valeurs fondamentales et la mission de l'Association et à en réviser, en l'ajustant, le cadre d'action puis, d'autre part, à en revoir en profondeur les structures et pratiques de manière à ce qu'elles répondent mieux aux besoins et attentes.

Recommandation 1: les valeurs fondamentales

Ainsi, partant des discussions tenues avec les membres et s'appuyant sur une lecture critique du devenir de l'Association, le comité d'orientation propose que soient discutées et approuvées les valeurs fondamentales suivantes et que celles-ci soient partie intégrante des Statuts de l'Association.

1. Les membres de l'Association croient que l'information fixée sur un support constitue, à quelque stade de vie qu'elle soit, une ressource essentielle à la réalisation de toute activité humaine;
2. Les membres de l'Association croient que cette information n'est utile et utilisable que si elle est régie par des normes, règles et procédures respectueuses de principes communément admis;

3. Les membres de l'Association croient que la gestion de cette information en fonction de principes, normes, règles et procédures communément admis requièrent le concours d'une expertise professionnelle et technique spécifique;
4. Les membres de l'Association se reconnaissent mutuellement comme des spécialistes travaillant à la gestion de l'information fixée sur un support — quel qu'en soit le stade de vie — produite ou reçue par une personne physique et morale dans le cadre de la réalisation de ses activités;
5. Les membres sont prêts à mettre leur expertise au service de la société.

Recommandation 2: l'énoncé de la mission et du cadre d'action

Si les membres adhèrent à ces valeurs fondamentales, ils voudront nécessairement donner au véhicule que représente leur association une mission qui leur fasse écho. Le comité d'orientation propose l'énoncé de mission suivante:

L'Association a pour mission:

- de regrouper les personnes qui offrent aux organisations et à leurs clientèles des services liés à la gestion de leur information organique et consignée à quelque stade de vie qu'elle soit;
- d'offrir à ses membres des services en français et propres à assurer le développement, l'enrichissement et la promotion de leur profession.

Enfin, l'objet ou le cadre d'action de l'Association pourrait être revu et adapté aux énoncés précédents comme suit :

- Regrouper les personnes œuvrant à la gestion de l'information organique et consignée des organismes;
- Assurer aux membres les services susceptibles de favoriser et d'accroître les échanges et la communication internes et externes des idées et connaissances;
- Promouvoir le développement professionnel des membres en s'impliquant activement au niveau de la formation et du perfectionnement, en favorisant la recherche et le développement et en assurant une représentation adéquate de la profession au sein de la société et auprès des corps politiques.

Recommandation 3: la révision des structures

Quant à la révision des structures et modes de fonctionnement de l'Association, elle devrait normalement découler des énoncés précédents. Dans les faits, le comité d'orientation croit qu'elle devrait prendre plusieurs formes et toucher plusieurs aspects de fonctionnement de l'organisme, soit:

- la mise en place de mécanismes de gestion intégrée — orientation, objectifs, réalisation, contrôle et évaluation;
- le prolongement du mandat de l'exécutif à au moins deux ans;
- l'établissement d'un secrétariat permanent à plein temps;

— la restructuration de l'Association:

- abolition des sections «Gestion de documents» et «Archives historiques»
- création de nouvelles instances régionales autonomes, responsables et imputables
- révision de la composition du Conseil d'administration de manière à y assurer la présence des représentants des constituantes régionales.

Recommandations 4 et 5: l'engagement de l'Assemblée générale

Dans les circonstances, le Comité d'orientation recommande donc au Conseil d'administration de l'Association des archivistes du Québec d'accepter la solution proposée et de la soumettre pour approbation à l'Assemblée générale de ses membres.

Par ailleurs, il est évident qu'une telle solution, lourde de sens, ne saurait être réalisable et viable sans que ne soient respectées deux conditions critiques reconnues et acceptées par les membres de l'Association. Ce sont:

- la nécessité pour tous de reconnaître les spécificités professionnelles des divers spécialistes de la gestion de l'information qui composent l'Association;
- la volonté chez tous de faire les compromis utiles à la mise en place d'une Association qui représente l'union de forces diverses dans la recherche d'une identité et d'un idéal communs.

Le comité d'orientation recommande donc que le Conseil d'administration obtienne formellement l'engagement des membres de l'Association réunis en Assemblée générale sur ces deux questions essentielles.

Cette adhésion obtenue, alors et seulement alors, selon les membres du Comité d'orientation, le Conseil d'administration sera-t-il en mesure d'enclencher le processus de réforme qui s'impose. Cette démarche cependant ne saurait déboucher sur des résultats concluants sans que soient mobilisées, pour un laps de temps défini, les ressources nécessaires à sa réalisation. C'est pourquoi le Comité d'orientation recommande que le Conseil d'administration mette en œuvre tous les moyens et mette en place tous les mécanismes nécessaires à la recherche de solutions propres à la réalisation de la solution proposée de manière à ce qu'elles soient soumises à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle de 1990.

Recommandation 6: la mise en œuvre du projet de réorientation

À cette fin, et de manière à ce que ces solutions puissent rapidement être mises en application au-delà de l'Assemblée annuelle de 1990, le Comité d'orientation recommande que le Conseil d'administration adopte la démarche suivante:

- 1) que lors de son exercice de mise en place de mécanismes de gestion intégrée, il accorde priorité à la planification des activités liées à la mise en place de la solution proposée;

- 2) qu'il prenne les mesures pour que soient intégrés dans les Statuts les énoncés relatifs aux valeurs fondamentales, à la mission et au cadre d'action de l'Association;
- 3) qu'il procède à l'élaboration d'un projet de révision des structures et modes de fonctionnement de l'Association;
- 4) qu'il mette en place un plan d'action propre à préciser les stratégies d'intervention et à orienter l'affectation des ressources vers les grands dossiers affectant présentement le développement de la profession soit:
 - la formation et le perfectionnement
 - la reconnaissance professionnelle
 - la normalisation
 - la recherche et le développement
 - l'intégration des fonctions
 - les relations extérieures
- 5) que ces orientations, stratégies et plans d'action arrêtés, il formule, le cas échéant, une proposition articulée quant à la dénomination que devrait se donner l'Association alors dotée d'une identité nouvellement redéfinie.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES SUITE À CE RAPPORT

Les résolutions suivantes ont été adoptées lors de la présentation de ce rapport à l'Assemblée générale des membres de l'Association des archivistes du Québec, le 1^{er} juin 1989.

Résolution 1.1

ATTENDU la solution proposée à la partie 3 du rapport final du Comité d'orientation;

ATTENDU les recommandations 1 et 2 du rapport final du Comité d'orientation relatives aux valeurs fondamentales, à la mission et au cadre d'action de l'Association;

ATTENDU les recommandations 4 et 5 du rapport final du Comité d'orientation énonçant les conditions critiques de réalisation et de viabilité de la solution proposée;

Il est proposé par madame Murielle Doyle, appuyé par monsieur Carol Couture que les membres de l'Association des archivistes du Québec reconnaissent que leur association professionnelle soit composée de divers spécialistes dont les spécificités professionnelles fassent partie intégrante de la gestion de l'information organique et consignée, telle que définie dans la mission.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 1.2

ATTENDU la solution proposée à la partie 3 du rapport final du Comité d'orientation;

ATTENDU les recommandations 1, 2 et 6 du rapport final du Comité d'orientation relatives aux valeurs fondamentales, à la mission, au cadre d'action et à la dénomination de l'Association;

ATTENDU les recommandations 4 et 5 du rapport final du Comité d'orientation énonçant les conditions critiques de réalisation et de viabilité de la solution proposée;

Il est proposé par madame Murielle Doyle, appuyé par monsieur Carol Couture que les membres de l'Association des archivistes du Québec s'engagent à faire les compromis utiles à la mise en place d'une association qui représente l'union des forces diverses dans la recherche d'une identité et d'un idéal communs.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 1.3

ATTENDU l'importante participation des membres à l'opération orientation;

ATTENDU le contenu du rapport du Comité d'orientation;

ATTENDU les recommandations 1, 2, 3 et 6 du rapport du Comité d'orientation;

ATTENDU la priorité que devra accorder le Conseil d'administration à l'opération orientation, en 1989-1990;

Il est proposé par monsieur Carol Couture, appuyé par madame Muriel Doyle:

1° D'adopter comme suit les recommandations 1, 2, 3 et 6 du rapport du Comité d'orientation:

RECOMMANDATION 1: Les valeurs fondamentales

Le comité d'orientation propose que soient approuvées les valeurs fondamentales suivantes et que celles-ci soient partie intégrante des Statuts de l'association.

1. Les membres de l'Association croient que l'information fixée sur un support constitue, à quelque stade de vie qu'elle soit, une ressource essentielle à la réalisation de toute activité humaine;
2. Les membres de l'Association croient que cette information n'est utile et utilisable que si elle est régie par des normes, règles et procédures respectueuses de principes communément admis;
3. Les membres de l'Association croient que la gestion de cette information en fonction de principes, normes, règles et procédures communément admis requièrent le concours d'une expertise professionnelle et technique spécifique;
4. Les membres de l'Association se reconnaissent mutuellement comme des spécialistes travaillant à la gestion de l'information fixée sur un support — quel qu'en soit le stade de vie — produite ou reçue par

une personne physique et morale dans le cadre de la réalisation de ses activités;

5. Les membres de l'Association se doivent de faire profiter l'ensemble de la société de leur expertise pour la création, l'organisation et l'accessibilité de l'information organique et consignée.

RECOMMANDATION 2: L'énoncé de la mission et du cadre d'action

Le comité d'orientation propose l'énoncé de mission suivant:

L'Association a pour mission:

- de regrouper les personnes qui offrent aux organisations et à leurs clientèles des services liés à la gestion de leur information organique (produite et reçue dans le cadre de la mission d'un individu ou d'un organisme) et consignée (l'information qui se présente sur un support quel qu'il soit) à quelque stade de vie qu'elle soit;
- d'offrir à ses membres des services en français et propres à assurer le développement, l'enrichissement et la promotion de leur profession et de leur spécialité.

Et pour réaliser cette mission, l'Association retient le cadre d'action suivant:

- regrouper les personnes œuvrant à la gestion de l'information organique et consignée des organismes;
- assurer aux membres les services susceptibles de favoriser et d'accroître les échanges et la communication internes et externes des idées et connaissances;
- promouvoir le développement professionnel des membres en s'impliquant activement au plan de la formation et du perfectionnement, en favorisant la recherche et le développement et en assurant une représentation adéquate de la profession au sein de la société et auprès des corps politiques.

RECOMMANDATION 3: La révision des structures

Quant à la révision des structures et modes de fonctionnement de l'Association, le comité d'orientation propose de faire porter les réflexions et les actions sur les points suivants:

- la mise en place de mécanismes de gestion intégrée — orientation, objectifs, réalisation, contrôle et évaluation;
- le prolongement du mandat de l'exécutif à au moins deux ans;
- l'établissement d'un secrétariat permanent à plein temps;
- la restructuration de l'Association:
 - abolition des sections «Gestion de documents» et «Archives historiques»;
 - création de nouvelles instances régionales autonomes, responsables et imputables;

- révision de la composition du Conseil d'administration de manière à y assurer la présence des représentants des constituantes régionales;

RECOMMANDATION 6: La mise en œuvre du projet de réorientation

Le Comité d'orientation recommande que le Conseil d'administration adopte la démarche suivante:

- 1) que lors de son exercice de mise en place des mécanismes de gestion intégrée, il accorde priorité à la planification des activités liées à la mise en place de la solution proposée;
- 2) qu'il prenne les mesures pour que soient intégrés dans les Statuts les énoncés relatifs aux valeurs fondamentales, à la mission et au cadre d'action de l'Association;
- 3) qu'il procède à l'élaboration d'un projet de révision des structures et modes de fonctionnement de l'Association;
- 4) qu'il mette en place un plan d'action propre à préciser les stratégies d'intervention et à orienter les ressources vers les grands dossiers affectant présentement le développement de la profession soit:
 - le recrutement des membres
 - la formation et le perfectionnement
 - la reconnaissance professionnelle
 - la normalisation
 - la recherche et le développement
 - l'identification des aspects semblables et complémentaires des tâches
 - les relations extérieurs
 - les actions politiques jugées utiles
- 5) que ces orientations, stratégies et plans d'action arrêtés, il formule, le cas échéant, une proposition articulée quant à la dénomination que devrait se donner l'Association alors dotée d'une identité nouvellement redéfinie.

2° et d'engager le Conseil d'administration à utiliser comme autant de «guides», pour ses travaux de réorientation, les recommandations 1, 2, 3 et 6 du rapport du Comité d'orientation.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 1.4

ATTENDU les objectifs d'orientation fixés au congrès de mai 1988, à Québec;
 ATTENDU l'importante participation des membres à «l'opération orientation»;
 ATTENDU les travaux entrepris et menés à terme par le Comité d'orientation pendant l'année 1988-1989;

ATTENDU les discussions relatives à l'orientation de l'Association, intervenues lors de la seconde plénière du présent congrès;

ATTENDU l'ensemble des propositions et souhaits relatifs à l'orientation de l'Association, émis tout au long de l'année au Comité d'orientation et lors du présent congrès;

Il est proposé par monsieur Carol Couture, appuyé par madame Murielle Doyle, que le Conseil d'administration soit chargé de mettre en œuvre, au cours de la prochaine année, tous les mécanismes utiles et nécessaires pour mener à bien la réorientation de l'Association des archivistes du Québec.

Adopté à l'unanimité.